

2009/1860 - Crèche Popy - Travaux de restauration suite à incendie, extension et mise aux normes – 33, rue Henri Gorjus à Lyon 4e - Opération n° 04041001 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20002 pour un montant de 350 000 € (Direction de la Construction) (BMO du 12/10/2009, p. 1779)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la crèche Popy, plus précisément de travaux de restauration suite à un incendie et c'est une autorisation de programme pour un montant de 350 000 euros. Avis favorable.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Nous avons dans cette séance, trois rapports portant sur l'extension de capacité d'accueil de la petite enfance. A l'occasion de la reconstitution des locaux touchés par l'incendie, nous en profitons pour réaliser une extension de 8 berceaux sur cette crèche et qui bénéficiera au 4^e arrondissement pour un prix largement inférieur au coût des berceaux neufs.

Nous allons également voter dans la même séance, la relocalisation des bébés bilingues dans le 7^e arrondissement, avec là aussi, une extension de cinq places et qui nous permettra d'éviter la fermeture de cette structure qui aurait été inéluctable pour des problèmes de mise en conformité et d'augmentation excessive du loyer de leurs locaux actuels.

Enfin, nous allons créer 30 berceaux en soutenant le projet de la Maison des Tous Petits, là aussi, pour ces 30 berceaux, c'est un coût d'investissement, finalement assez mesuré de 60 000 euros et ensuite un coût en fonctionnement qui ne dépassera pas le coût moyen actuel des berceaux supprimés par la Croix-Rouge.

Donc, nous avons au total 43 nouveaux berceaux sur la Ville de Lyon avec ces trois rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)